



« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes votre vie durant »

Simone de Beauvoir

Face à la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, nous mesurons la fragilité de nos droits.

La loi relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dite loi Veil, est promulguée le 17 janvier 1975 pour 5 ans à titre expérimental et reconduite sans limite par une loi du 31 décembre 1979.

QUELQUES CHIFFRES :

72%

des personnes ayant eu recours à l'IVG était sous contraception.

9 MINUTES

Une femme meurt dans le monde toutes les 9 minutes d'un avortement clandestin

1/3

En France, 1 femme sur 3 aura recours au moins une fois à l'avortement

nous toutes

En 2014, en France, **7 députés** n'ont pas réaffirmé le droit à l'IVG. En 2022, **47 député-es** ont refusé d'allonger le délai d'avortement.

Une proposition d'amendement pour inscrire le droit à l'IVG dans la constitution a été proposée en juillet 2018 et a été rejetée avec 88 voix CONTRE et 34 POUR.

Le droit à l'avortement est essentiel pour permettre à chacune d'avoir le choix de contrôler sa vie reproductive et sexuelle. C'est une des bases de la vie des femmes et de leur santé. Constitutionnaliser ce droit, c'est confirmer que la liberté et la santé des femmes sont des droits fondamentaux.

Le SNU TEFI Pôle emploi, à l'instar de la FSU, est favorable à l'inscription du droit à l'IVG dans notre Constitution !

Rendez-vous sur le site <https://www.defendre-livg.fr/> pour agir à notre échelle.

Et dans les nombreux rassemblements organisés ce samedi 2 juillet dans toute la France en soutien avec les femmes américaines et pour demander la constitutionnalisation de l'IVG.

INTERDIRE L'IVG N'EMPÊCHE PAS LES FEMMES D'AVORTER.

INTERDIRE L'IVG LES EMPÊCHE UNIQUEMENT DE LE FAIRE DANS DE BONNES CONDITIONS, SANS RISQUER LEUR VIE.

nous toutes

Retrouvez nos actions et publications tout au long de l'année : <https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/secteur-femmes/>

Contactez-nous : secteurfemmes.snupef@pole-emploi.fr

FB : [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

TW : [@snupoleemploi](https://twitter.com/snupoleemploi)

Juin 2022